Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260305-D2CMDU05032026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, HENRY Ludivine, Ludovic JOURDEN, LABARRE Magalie, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROPERS Manon, THOMAS Christian

Absent : ROLLAND Christophe

Secrétaire de séance : Aurélie QUEMENER-GUILLOU

Nombre de membres : **14**	Date de la convocation **: 20/02/2026**
Nombres absents **: 1**	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : **13**	

2.Rapport d'activités et de développement durable de Guingamp-Paimpol Agglomération

Conformément à l'article L.52211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire indique qu'un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année au Maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale.

Comme l'an passé, GPA a donc communiqué son rapport d'activités annuel auprès des communes membres de l'agglomération. Plusieurs exemplaires ont été transmis en mairie et peuvent être consultés.

Considérant que ce rapport qui informe du bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétences de GPA, doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque commune adhérente, Madame le Maire présente au Conseil municipal le Rapport d'activité de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à valider ce rapport d'activité 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
D'APPROUVER le rapport d'activités et de développement durable de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait à TREGONNEAU, le 11 MAR. 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260305-D2CMDU05032026-DE

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 11 MAR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU
Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 11 MAR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU
Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,